



Coalition
pour la diversité culturelle
for Cultural Diversity

Montréal, le 14 février 2012

Consultations sur les négociations commerciales (PTP)
Affaires étrangères et Commerce international Canada
Direction de la politique et des négociations commerciales II
Édifice Lester B. Pearson
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Re : Commentaires de la Coalition pour la diversité culturelle
concernant la participation dans le Partenariat transpacifique (PTP)

Madame, Monsieur,

La Coalition pour la diversité culturelle a été créée en 1999, il y a donc plus de dix ans, dans le but de faire reconnaître par la communauté internationale le statut particulier des biens et services culturels, étant donné leur double nature – économique et culturelle. Il est largement reconnu que les gouvernements du Canada et du Québec, de même que les organisations culturelles de notre pays, ont joué un rôle déterminant sur la scène internationale afin d’obtenir des appuis en faveur de ce qui est devenu la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

L’Assemblée nationale du Québec a été le premier parlement dans le monde à adopter une motion en faveur de la Convention de l’UNESCO et le gouvernement du Canada a rapidement suivi, en devenant le premier pays dans le monde à la ratifier par un vote unanime de tous les partis représentés à la Chambre des communes. En six ans à peine, le nouvel instrument juridique international qui reconnaît le droit souverain des États d’adopter des politiques et mesures favorables à leurs expressions culturelles a reçu une vaste reconnaissance internationale, avec 120 pays plus l’Union européenne l’ayant ratifié.

Les négociations multilatérales sur les services audiovisuels à l’OMC ont été à l’origine du mouvement qui a ultimement mené à l’adoption de la Convention. Tandis que le cycle de Doha fait du surplace, l’attention s’est déplacée sur les négociations régionales et bilatérales.

La Coalition pour la diversité culturelle, au nom de ses 34 associations membres représentant 180 000 professionnels et 2 200 entreprises culturelles, continue de surveiller de très près de

Coalition pour la diversité culturelle
154 avenue Laurier Ouest
Bureau 240
Montréal (Québec)
Canada H2T 2N7
T: 514 277-2666
F: 514 277-9994
www.cdc-ccd.org





Coalition
pour la diversité culturelle
for Cultural Diversity

telles négociations afin de veiller à ce qu'elles n'affaiblissent pas la Convention de l'UNESCO et le droit souverain des États d'adopter des mesures de protection et de promotion de la diversité de leurs expressions culturelles. En effet, nous avons récemment vu la Corée du Sud, l'Australie (deux signataires de la Convention de l'UNESCO) et le Maroc être contraints d'affaiblir certaines politiques culturelles, cédant en cela aux pressions des négociateurs américains des accords bilatéraux de commerce.

C'est justement pour cette raison que nous participons à ce processus de consultation aujourd'hui. Tandis que le Canada envisage de se joindre aux négociations d'un Accord de partenariat transpacifique, on devrait évaluer les défis et les opportunités que cela représente.

De toute évidence, le Canada aura à déterminer s'il est prêt à défendre sa position en cherchant à obtenir une exemption culturelle complète – comme il a réussi à le faire avec succès dans ses accords bilatéraux des vingt dernières années – en reprenant la clause d'exemption incluse pour la première fois dans l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA).

Le gouvernement du Canada s'est très clairement engagé à promouvoir les idéaux de la Convention dans ses négociations de l'Accord économique et commercial global (AECG) avec l'Union européenne qui devrait contenir une exemption culturelle complète et éventuellement une référence explicite à la Convention dans le préambule. Il s'agirait à n'en pas douter d'un moment charnière pour la reconnaissance de la Convention en droit international.

Les négociations de l'Accord de partenariat transpacifique offrent une occasion encore plus importante de définir la portée de la Convention de l'UNESCO vis-à-vis des traités commerciaux. Une majorité de pays actuellement engagés ou qui s'appêtent à s'engager dans les négociations de l'Accord de partenariat transpacifique ont ratifié la Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles : Australie, Nouvelle-Zélande, Chili, Pérou, Viet Nam, Mexique et Canada. Les négociations de l'Accord transpacifique vont sans aucun doute permettre de vraies discussions entre eux à ce sujet.

Les Parties à la Convention se sont engagées, en vertu de l'article 20 –*Relations avec les autres instruments* : *soutien mutuel, complémentarité et non-subordination*, à ce qui suit : « lorsqu'elles interprètent et appliquent les autres traités auxquels elles sont parties ou lorsqu'elles souscrivent à d'autres obligations internationales, les Parties prennent en compte les dispositions pertinentes de la présente Convention ». Les Parties se sont également engagées par l'article 21 –*Concertation et coordination internationales* à « promouvoir les objectifs et principes de la présente Convention dans d'autres enceintes internationales. À cette fin, les Parties se consultent, s'il y a lieu, en gardant à l'esprit ces objectifs et ces principes ».

Coalition pour la diversité culturelle
154 avenue Laurier Ouest
Bureau 240
Montréal (Québec)
Canada H2T 2N7
T: 514 277-2666
F: 514 277-9994
www.cdc-ccd.org





Coalition
pour la diversité culturelle
for Cultural Diversity

Nous nous attendons à ce que le gouvernement du Canada continue de jouer un rôle de leader en plaidant pour une large exemption culturelle et une référence explicite à la Convention dans l'Accord transpacifique, si possiblement le préambule, en référence à la notion largement reconnue par la communauté internationale de la nature spécifique des biens et services culturels. Le lien logique doit être établi et rendu explicite.

On pourrait argumenter avec succès que la reconnaissance de la nécessité de protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles dans la région Pacifique contribuera à la paix et la stabilité nécessaires à la prospérité économique. De plus, la Convention de l'UNESCO se base sur les principes démocratiques et droits humains que le gouvernement du Canada serait certainement fier de voir inscrit dans l'Accord transpacifique. On doit également reconnaître que pour plusieurs pays prêts à se joindre à l'Accord, la culture peut devenir une source importante de développement si les politiques et mesures adéquates sont mises en place. Il s'agit d'un domaine de coopération où le Canada pourrait faire valoir son expertise.

En annonçant les intentions de son gouvernement de se joindre aux négociations de l'Accord transpacifique à Honolulu en novembre dernier, le premier ministre Stephen Harper a déclaré qu'il n'y aurait aucune condition préalable pour que le Canada y participe. Il a ajouté : « En ce qui concerne les secteurs spécifiques, chaque fois que nous entrons dans des négociations comme nous l'avons fait dans le passé avec d'autres pays, comme nous le faisons actuellement avec l'Europe, nous disons chaque fois que tous les sujets sont sur la table. Mais bien évidemment le Canada cherchera à défendre et promouvoir ses intérêts spécifiques dans chacun des secteurs de notre économie ».

Les associations professionnelles du milieu culturel qui sont membres de la Coalition pour la diversité culturelle sont tout à fait d'accord. Elles sont attachées à l'approche systémique qu'a développée le Canada en matière de politiques et programmes culturels qui permettent à leurs milliers de membres de contribuer à l'esprit unique de notre pays, à sa créativité et à sa qualité de vie.

La Coalition pour la diversité culturelle et ses organisations membres apprécient avoir eu l'occasion de faire connaître leur point de vue sur cette importante initiative.

Respectueusement,

Charles Vallerand,
Directeur général

Coalition pour la diversité culturelle
154 avenue Laurier Ouest
Bureau 240
Montréal (Québec)
Canada H2T 2N7
T: 514 277-2666
F: 514 277-9994
www.cdc-ccd.org

